

CLERMONTOIS Seize dossiers amiante devant les Prud'hommes

Photos :



Les membres de l'Association de défense des victimes de l'amiante de la chimie du Clermontois (Advacc) ont annoncé une action devant les Prud'hommes.

Huit mois après leur regroupement en collectif, les membres de l'Association de défense des victimes de l'amiante de la chimie du Clermontois (Advacc) annoncent que seize dossiers, contre BASF, seront étudiés aux Prud'hommes le 16 novembre.

Les anciens salariés de BASF, auparavant sur le site de Saint-Just-en-Chaussée, puis celui de Clermont, réunis en collectif pour obtenir des indemnités à la suite de leur exposition à l'amiante, ne perdent pas de temps. Huit mois après avoir lancé l'Association de défense des victimes de l'amiante de la chimie du Clermontois (Advacc), ils ont annoncé, hier, qu'une audience de conciliation contre la direction de BASF se tiendrait devant le conseil des prud'hommes de Beauvais le 16 novembre pour l'étude de seize dossiers.

Ce premier rendez-vous judiciaire face à BASF est le premier d'une longue liste, car d'autres actions seront annoncées par les plaignants devant divers tribunaux. À la mi-novembre, la demande des anciens de BASF concerne des préretraités partis avant 2002 de BASF.

« Nous demandons qu'ils perçoivent la différence de leurs salaires de l'âge de départ en préretraite, jusqu'à l'âge des 60 ans. Cela varie entre 15 000 et 80 000 €, selon les cas. Nous demandons également 10 000 € de préjudice moral par personne », indique Barbara Vrillac, avocate du collectif Advacc.

Les membres de l'Advacc sont tous d'anciens de BASF

À deux semaines de la conciliation, le conseil des membres de l'Advacc ne sait sur quel pied danser. « Je n'ai reçu aucune proposition de mon confrère (en charge du dossier pour BASF, NDLR) », assure l'avocate. Pour ce même cas de figure, quatorze autres dossiers sont également annoncés en conciliation auprès du conseil des prud'hommes de Beauvais.

Si l'issue judiciaire de ces actions demeure encore floue, le collectif Advacc attire cependant de plus en plus d'anciens salariés de BASF. « Pour l'instant, nous approchons les 80 membres », a recensé Christian Léonard, président de l'Advacc. Et parmi ces quelque 80 membres, « quelques cas de maladie sont dus à l'amiante », avance Barbara Vrillac.

Si l'association avance dans sa démarche, l'origine des membres ne demeure pas complètement satisfaisante. Car tous sont d'anciens salariés de BASF. Depuis la création de l'association, les salariés d'entreprises étant intervenues sur le site de BASF ne se sont manifestés. « Nous sommes confrontés au problème des gens extérieurs à BASF, mais qui y ont travaillé. Personne ne nous a contactés », regrettent Christian Léonard, président de l'Advacc, et Jean-Pierre Mussche, le secrétaire.

Si ces personnes répondaient à leur appel, le nombre de dossiers des victimes de l'amiante serait en forte augmentation.

A. B.